



RÉORGANISATION DE LA POLICE DÈS LE 1ER JUILLET 2019

Le Conseil municipal d'Orsières a décidé de déléguer l'ensemble des tâches de police à la police municipale de Bagnes dès le **1er juillet 2019**.

À l'instar de Sembrancher et Vollèges, le Conseil a signé une convention avec la Commune de Bagnes précisant les missions confiées, notamment :

- Police de proximité
- Service de piquet
- Interventions d'urgence
- Prévention scolaire et routière
- Amendes d'ordre
- Contrôle du domaine public
- Sécurité des manifestations

La Commune d'Orsières continuera d'assurer les tâches administratives suivantes :

- Bureau des étrangers
- Organisation de manifestations
- Autorisations d'exploiter
- Autorisations de circuler
- Demandes liées au service des automobiles et de la navigation
- Salubrité
- Taxe communale pour les chiens

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale



POLICE

**POLICE MUNICIPALE
DE BAGNES**

027 775 35 45

polmun@bagnes.ch

NUMEROS D'URGENCE

117 POLICE

118 POMPIERS

144 MEDICAL